



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Montreuil, le 10 août 2018

COMMUNIQUE de PRESSE

Les limites du modèle à bas-coût Entre les mains des salarié(e)s en lutte !

Après la Suède, la Belgique et l'Irlande ce sont les syndicats de pilotes allemands et néerlandais qui rejoignent le mouvement ce 10 août 2018 chez RYANAIR.

→ **400 annulations de vols au programme** : soit **55 000 passagers** impactés par le dogmatisme de la direction du groupe, qui s'attache exclusivement à tenter de délocaliser en Pologne plutôt que de répondre aux revendications des salarié(e)s qui luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération.

Le dialogue social ne doit pas se résumer à une simple reconnaissance des organisations syndicales obtenue sous la contrainte des mouvements de 2017, encore faut-il négocier sur la base **DES REVENDICATIONS** des salariés.

Fin juillet RYANAIR a déjà essuyé un mouvement de grève chez les personnels de cabine (PNC) en Espagne, Italie, Portugal et Belgique ayant entraîné l'annulation de 600 vols.

Le temps où le PDG de RYANAIR se targuait, fort de son mépris habituel de '*O jour de grève*' est bel et bien révolu.

Il n'existe pas de conquête sociale sans combat et le patronat ne concède rien qui ne lui soit arraché par la lutte.

Tous les salarié(e)s du transport aérien Français subissent de plein fouet et depuis trop longtemps la libéralisation et la déréglementation.

La FNST-CGT apporte tout son soutien à l'action des personnels de RYANAIR et ne doute pas de leur victoire dans ce combat pour faire respecter leurs droits et obtenir des accords afin d'améliorer leurs conditions de travail, salaires et couverture sociale.

Rappelons que la CGT exige l'application du droit français à tous les personnels navigants qui travaillent pour une compagnie étrangère basée en France incluant ceux de Ryanair.

Une de nos principales revendications est la renégociation de la convention collective du transport aérien en vue d'étendre son champ d'application aux personnels navigants, actuellement non couverts par une convention collective nationale.

CONTACT : Valérie RAPHEL
Co-responsable branche Transport Aérien
06 26 39 35 14